

Exigences d'approbation des plafonds NTMR

Catégorie	Parrain de première ligne	Approbateur de deuxième ligne	Comité de gouvernance
A	Citi et/ou trésorier CBNA	CRO financier (représentant désigné du CRO Groupe)	RMC du conseil d'administration, ALCO Citi/CBNA
B	Citi et/ou trésorier CBNA	CRO financier (représentant désigné du CRO Groupe)	ALCO Citi/CBNA, TROC
C	Trésorier de l'unité IRRBB (ou son représentant désigné), Directeur des investissements	Responsable du NTMR (ou son représentant désigné) et/ou responsable du CBNA et CRO financier LE (ou son représentant désigné), le cas échéant	ALCO/CCC (le cas échéant), TROC ou autre comité de gouvernance local respectif
D	Trésorier de l'unité IRRBB (ou son représentant désigné), Directeur des investissements	Responsable du NTMR (ou son représentant désigné) et/ou responsable du CBNA et LE CRO financier (ou son représentant désigné), s'il y a lieu	ALCO/CCC (s'il y a lieu) ou autre comité de gouvernance local respectif